

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 12 avril 2019 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier des transports du contrôle général économique et financier

La cheffe du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 49-996 du 26 juillet 1949 modifiant les conditions d'exercice du contrôle financier de l'État sur les chemins de fer et les transports par route et par eau, ensemble le décret n° 2015-137 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de la SNCF et à la mission de contrôle économique et financier des transports, notamment ses articles 46 à 53;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 portant affectation de Mme Fabienne HELVIN auprès du contrôle général économique et financier,

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Décide:

Article 1^{er}

Mme Fabienne HELVIN, administratrice générale, est affectée à la mission de contrôle économique et financier des transports du contrôle général économique et financier, à compter du 6 mai 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 12 avril 2019.

*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE